

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018

Présents : BAEZA Richard, BEGOUIN Yolande, BURAIIS Éric, CARAT Cécile, CARBONELL Théo, JUSSA Agnès, LUNEL Gérard, MANIER Karine, MARCHETTO Yves, MICHEL Jean, MONTAGNE Sonia, MONTELMARD Chrystelle, QUERCIA José, REY Kévin, REYNAUD Claude, RODILLON Bernard, ROLLET Brigitte, ROUX Isabelle, VIALLE Viviane

Pouvoirs : QUERCIA José à MARCHETTO Yves
RODILLON Bernard à BAEZA Richard
JUSSA Agnès à LUNEL Gérard
REY Kevin à CARAT Cécile

Absences : MANIER Karine
ROUX Isabelle
CARBONNEL Théo

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de pouvoirs : 4
Quorum : 10
Secrétaire de séance : BAEZA Richard
Date de convocation : 04/04/2018

Approbation à l'unanimité des membres présents du compte rendu du conseil municipal du 13 mars 2018.

1- Affectation des résultats 2017 pour le BP 2018 du budget communal

Monsieur le président de la commission finances, propose les affectations suivantes aux membres du conseil :

Affectation des résultats 2017 pour le BP 2018 PRINCIPAL			
	fonctionnement R002	Investissement 1068	Investissement R001
Résultats fonctionnement 221 813,11€	21 813,11 €	200 000,00 €	
Résultats Investissement 450 121,67€			450 121,67 €

A l'unanimité, le conseil approuve l'affectation des résultats du budget communal 2017 pour le budget communal 2018.

2- Vote des taxes locales

Monsieur Gérard LUNEL, Maire, rappelle les taux 2017 :

▪ Taxe d'habitation :	8.69 %
▪ Taxe foncière sur propriétés bâties :	13.50 %
▪ Taxe Foncière sur propriétés non bâties :	44.14 %

La commission des finances a étudié les différentes possibilités d'évolution des taux, suivant le produit fiscal attendu pour le budget 2018, et propose de ne pas augmenter les taux pour 2018.

Monsieur Michel Jean, adjoint aux finances, évoque la nécessité de prendre en compte le faible taux de la commune en taxe foncière sur les propriétés bâties. Surtout en comparaison avec les autres communes de l'agglomération et du département de même strate, la commune a un taux beaucoup plus faible que la plupart.

Ce constat est nécessaire au vu de la baisse encore significative en 2018 des dotations de l'Etat, avec des marges de manœuvre financières de plus en plus réduites pour les collectivités locales et des compétences toujours aussi nombreuses à exercer.

Plusieurs abondent en ce sens et souhaite augmenter seulement cette taxe. Il est précisé qu'il est nécessaire de respecter les règles de liens concernant les différentes taxes fiscales locales.

Certains conseillers optent plutôt pour éviter d'exercer une pression fiscale nouvelle sur les ménages.

En vote à main levée :

- Les membres à l'unanimité votent pour le maintien du taux de la taxe d'habitation.
- A cinq voix CONTRE et 11 POUR votent le maintien du taux de la taxe foncière du bâti
- A 2 voix CONTRE ET 14 POUR votent le maintien du taux de la taxe foncière sur le non bâti

Ainsi

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote, à la majorité :

- DECIDE de maintenir les taux à l'identique pour 2018.

3- Vote du BP 2018 de la commune

Présentation du projet de budget primitif 2018 de la commune par Mr Claude REYNAUD, adjoint, en charge de la Commission des Finances.

La Section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour :
1 542 493.07 €

La Section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour : **1 938 825.89 €**
Discussion et vote du budget par chapitre :

Mme Beguin, Mr Rey par procuration et Mme Carat, votent le chapitre 21 et 23 mais émettent des réserves concernant le financement du parking du complexe sportif et de l'aménagement des espaces verts.

Il est proposé que l'ensemble des devis concernant ces opérations seront proposées et délibérées en conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote, à l'unanimité :

- Approuve l'ensemble du BP 2018 pour la commune.

4- Subvention 2018 aux associations

Dans le cadre du BP 2018, une enveloppe globale de 20 000 euros a été votée pour les subventions allouées aux associations locales. Le montant des subventions proposées en date du 10 avril est à la baisse vis-à-vis du budget précédent. Au vu des demandes de subvention reçues en mairie, Monsieur le Maire propose la répartition suivante selon le tableau ci-dessous :

Associations	demande de subvention	Proposition soumise au vote du conseil	subvention exceptionnelle	Total proposé au vote
Bibliothèque	2850,82	2850,82	150,00	3000,82
CDF	2700,00	2700,00	60,00	2760,00
APE	500,00	0,00		0,00
GYM	300,00	300,00		300,00
Anciens combattants	120,00	120,00		120,00
sécurité routière	120,00	120,00		120,00
Total	6590,82	6090,82	210,00	6300,82

La subvention des écoles pour les sorties culturelles est reportée au conseil de mai.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Approuve le tableau pour l'allocation des subventions aux associations
- Charge Monsieur le Maire de l'attribution de ces subventions pour l'année 2018.

5- Convention SDED

Depuis plusieurs années le SDED, Territoire d'énergie Drôme, s'implique aux côtés des communes drômoises pour contribuer à la maîtrise de la dépense énergétique du patrimoine bâti public (bilans énergétiques, accompagnements opérationnels, valorisation des Certificats d'Economies d'Energie).

En vertu de l'article L2224-31 du CGCT qui fixe le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Energie (AODE), le SDED a adopté, en Comité syndical du 9 juin 2017, le règlement d'attribution d'une aide financière aux petits travaux d'économies d'énergie en faveur des collectivités membres.

Celui-ci vient soutenir les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Son taux annuel est de 50 % jusqu'à une dépense éligible de 20 000 € HT et de 20 % supplémentaires jusqu'à 50 000 € HT.

En contrepartie, le SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

Pour bénéficier de ce dispositif, la commune s'engage à adhérer jusqu'au 31 décembre 2020 au service de Conseil en Energie du SDED, lui permettant d'accéder à une connaissance précise des consommations du patrimoine communal, à des conseils sur les améliorations énergétiques à réaliser et à pouvoir solliciter chaque année civile une aide financière pour ses travaux éligibles.

L'adhésion s'élève à 0,20 €/hab et par an pour une commune rurale (au sens de la TCCFE) et à 0,50 €/hab et par an pour une commune urbaine.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide :

- D'APPROUVER le règlement d'intervention du SDED pour les actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le territoire, joint en annexe,
- D'ADHERER au service de Conseil en Energie du SDED, à raison de 0,20 €/hab pour une population totale de 1 862 habitants (chiffres INSEE en vigueur eu 1^{er} janvier 2018), soit un montant de 372,40 € par an, renouvelable chaque année civile jusqu'au 31 décembre 2020.
- DE CEDER au SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux réalisés.

<p>6- Sollicitation financière SDED pour des travaux d'économie d'énergie pour le groupe scolaire Guy Odeyer : travaux de régulation thermique et régulation consommation électrique luminaires</p>
--

En vertu de l'article L2224-31 du CGCT qui fixe le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Energie (AODE), le SDED a adopté, en Comité syndical du 9 juin 2017, le règlement d'attribution d'une aide financière aux petits travaux d'économies d'énergie en faveur des collectivités membres.

Celui-ci vient soutenir les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Son taux annuel est de 50 % jusqu'à une dépense éligible de 20 000 € HT et de 20 % supplémentaires jusqu'à 50 000 € HT.

En contrepartie, le SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

Pour bénéficier de ce soutien, la commune adhère jusqu'au 31 décembre 2020 au service de Conseil en Energie du SDED. Cette adhésion fait l'objet de la délibération du Conseil Municipal du 10/04/2018.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide :

- D'AUTORISER le Maire, en application du règlement joint en annexe, à solliciter auprès du SDED une aide technique et financière au titre de la rénovation groupe scolaire Guy Odeyer.
- DE CEDER au SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux réalisés.

<p>7- Questions diverses</p>

ZONE 30 : un bilan après 15 jours de mise en place, permet de tirer un bilan positif sur le comportement de la plupart des automobilistes sur le respect des règles de circulation.

Infos sur la mise en place de zone WIFI gratuite sur la commune en partenariat avec l'agglomération de Valence-Romans ;

Prochain conseil : le 15 mai 2018 à 20h